

**VILLE DE TOURNEFEUILLE**  
**HAUTE-GARONNE**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 JUIN 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

**Etaient présents ou représentés :** MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Isabelle MEIFFREN, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIE, Corinne CURVALE, Frédéric PARRE, Claude RAYNAL (jusqu'à 18 h 45), Danielle BUYS, Alain CARRE, Daniel FOURMY, Mireille ABBAL, Jacques TOMASI, Michèle SORIANO, Nicole RAPON, Jean-Pascal GUILLEMET, François GODY, Philippe MOINAT, Olivier LAMBEAUX, Stéphanie ERALES, Pierre DUFOUR, Nadia HELHAL, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Françoise VIATGE, Michèle PELLIZZON, Noémia AUBRY.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Françoise HONDAGNEU ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE  
Gilbert QUERE ayant donné pouvoir à Mireille ABBAL  
Claude RAYNAL ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE (à partir de 18 h 45)  
Patrick CHARTIER ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN  
Alain PERRIAULT ayant donné pouvoir à Françoise VIATGE  
Patrick BESNON ayant donné pouvoir à Patrick BEISSEL  
Jean-Pierre MORGADES ayant donné pouvoir à Noémia AUBRY

**Etait absent :** Daniel AGUADO

**Secrétaire :** Hélène DESMETTRE

---

Monsieur le MAIRE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.



Monsieur le MAIRE donne la parole à Madame DESMETTRE qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.



Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que la faible consistance de l'ordre du jour de ce soir lui permet de pouvoir évoquer quelques sujets d'actualité sur la commune. Il rappelle l'événement orageux de mercredi 30 mai, notamment sur l'ouest de la commune en particulier sur le quartier de Quéfets. Les habitants ont été impactés mais sans aucune mesure avec ce que nous avons connu en 2014 ni sur les causes ni sur les conséquences. Néanmoins, trois parkings ont été inondés. Nous connaissons des épisodes orageux de plus en plus sévères et ce printemps n'y échappe pas. Ainsi, la question du traitement du pluvial sur ce quartier est posée et un certain nombre d'études sont en cours, notamment depuis 2014. Nous avons une idée assez précise des ouvrages que nous devons réaliser. La gestion du pluvial relève d'une compétence métropolitaine. Nous partageons le diagnostic, les objectifs et la perspective en termes d'ouvrages à réaliser autour du lac de Loustalet dans sa capacité et dans le fonctionnement pour mieux protéger les habitants. Ceci est notre objectif. Nous sommes dans la discussion avec Toulouse Métropole sur la programmation de ces ouvrages. Aujourd'hui, cependant, cette programmation n'est pas tout à fait acquise. Le printemps très pluvieux nous interpelle aussi sur la compétence GEMAPI, compétence sur laquelle nous reviendrons ultérieurement. C'est donc un sujet sur lequel, notamment sur la protection des crues du Touch en particulier, et de l'Ousseu, nous avançons, mais cependant pas aussi vite que ce que nous le souhaiterions puisque ce sujet est également de compétence métropolitaine.

Monsieur le MAIRE fait ensuite part à l'assemblée que l'enquête publique sur le PLUiH est close et que donc les enquêteurs publics et les services de Toulouse Métropole vont se saisir au fil de l'eau jusqu'au 15 juillet environ, des observations et des contributions des Tournefeullais. Nous aurons l'occasion, lors d'une commission plénière, d'évoquer globalement ces observations, de façon plus analysée à la rentrée.

Par ailleurs, les travaux du LINEO entrent dans la phase d'enrobés de voirie et les plus gros ouvrages sont réalisés. Il ajoute que par rapport aux aménagements initialement prévus, la rue du Languedoc est un segment assez court qui n'avait pas été retenu dans le projet initial, comme faisant l'objet d'un aménagement du couloir de bus. Cette question, en la faveur d'un décalage dans la livraison de ce bus, qui interviendra en janvier 2019, sera donc traitée dans ce pas de temps.

Monsieur le MAIRE souhaite souligner l'intérêt de la fête du développement durable et l'appel à projets participatifs. Par ailleurs, il indique qu'à Tournefeuille, comme un peu partout, se pose la question du compteur Linky, compteur « intelligent » qui pose un certain nombre d'interrogations sur les données recueillies, sur les questions de santé, de pouvoir et de compétences d'ENEDIS en la matière et la capacité des Tournefeullais à accepter ou à refuser en fonction de ce qu'ils jugent bon pour eux. Cette question nous est posée et connaît un certain nombre de prises de positions de la part de nombreuses communes. Ceci est un sujet pour lequel nous examinons la loi et, au-delà de cela, ce que nous pouvons proposer. Lors du conseil municipal de juillet, en fonction de l'analyse que nous ferons à partir de la jurisprudence en la matière, il est possible que nous propositions un vœu.

Monsieur le MAIRE rappelle que le Président du conseil départemental nous a fait l'honneur d'une visite la semaine dernière. C'était l'occasion pour lui de saluer le contrat que nous avons avec le conseil départemental qui nous accompagne dans nos programmes d'investissements.

Monsieur le MAIRE souhaite évoquer les championnats de France jeunes d'escalade de difficulté qui marque la première compétition nationale à l'espace sportif de Quéfets, compétition nationale de grande tenue avec 360 compétiteurs. L'équipement a été salué très largement. A cette occasion a été félicité Tournefeuille Altitude Grimpe qui est notre magnifique club d'escalade. Ceci est la première marche de l'échelle. A été annoncé par le Président de la fédération nationale de la montagne et de l'escalade, avec qui il a pu

s'entretenir dimanche matin sur un certain nombre de sujets liés à ces disciplines, puisque l'escalade sera une discipline olympique représentée à Tokyo. L'enjeu est de voir dans quelles conditions l'escalade sera olympique à Paris en 2024. Dans cette perspective, ce sport se réorganise et notamment avec un championnat de France combiné parce que l'épreuve olympique sera un combiné. Nous accueillerons donc à l'espace sportif de Quéfets le premier championnat de France combiné bloc – difficulté – vitesse à l'automne, les 11 et 12 novembre 2018. Nous pouvons donc qualifier cette compétition de pré-olympique puisqu'il s'agira de désigner les compétiteurs Français aptes à s'inscrire dans la phase de qualification pour les jeux olympiques. La marche suivante dans la matière est le tournoi de qualifications olympiques qui se tiendra également à l'espace sportif de Quéfets qui verra les 20 meilleurs compétiteurs dans chaque discipline qui aura vocation à les sélectionner pour les jeux olympiques. Comme vu dans la presse, nous avons été en compétition avec Los Angeles, Tokyo, Moscou et Changchun en Chine. Portés par la fédération Française, nous avons été retenus pour accueillir ce magnifique événement sportif qui se tiendra en novembre 2019. Cela est l'occasion de saluer à nouveau la fédération et la confiance des instances de l'escalade vis-à-vis de notre club. Beaucoup de remerciements et de félicitations nous ont été adressés ainsi qu'aux élus du sport à qui il les transmet : Laurent VERBIGUIE et Michèle SORIANO ainsi qu'à l'ensemble des élus car ceci est le résultat d'une œuvre collective.

Monsieur BEISSEL indique que Monsieur le MAIRE a évoqué le courrier concernant les compteurs Linky. Il a été très surpris d'avoir été destinataire de ce courrier avec copie à Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE indique que l'inverse aurait été plus logique.

Monsieur BEISSEL a retenu que Monsieur le MAIRE envisageait d'ici au mois de juillet d'analyser ce qu'il est possible de faire légalement sur ce sujet. Il demande s'il est éventuellement envisagé de laisser le libre choix aux Tournefeullais ou si tout sera décidé par Monsieur le MAIRE et les services. Une commission sera-t-elle créée pour en discuter ?

Monsieur le MAIRE répond qu'il s'agit d'un sujet compliqué à la fois dans sa dimension technique, des données, de la santé, du droit des individus à choisir dans sa maison, mais aussi complexe sur le plan réglementaire entre les différentes collectivités. Il indique à Monsieur BEISSEL qu'un travail en commission est envisagé afin de bien étudier l'ensemble de ce sujet et la réglementation afin que soit préparée une position que l'on puisse présenter au conseil municipal.

Monsieur BEISSEL indique qu'il lui semble se rappeler qu'en réunion du SDEHG, en présence de Monsieur PARRE, ce sujet avait été longuement abordé mais s'est finalement avéré pas très clair.

Monsieur PARRE indique que le Président du SDEHG avait fait savoir que le SDEHG ne pouvait pas intervenir dans cette affaire.

Monsieur le MAIRE précise que la collectivité a transféré sa compétence en matière d'électricité et le SDEHG a rappelé son attachement à la liberté de choix. Cependant, sur le plan juridique et d'un point de vue fonctionnel, Monsieur le MAIRE indique ne pas être certain que ces arguments soient très « solides ». Ainsi, un certain nombre de communes ont soit délibéré, soit pris un arrêté et c'est un peu l'ensemble, à la fois juridique mais aussi sur le fonds de ce dossier qu'il propose de travailler dans le courant du mois de juin car la question de la loi et de la jurisprudence semble complexe. Nous verrons si les arrêtés pris par certaines communes sont valides.

Monsieur BEISSEL demande si Monsieur le MAIRE ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il réponde lui-même à ce Monsieur qui s'est également adressé à lui, et à l'éclairage de ce qui vient d'être dit, bien entendu.

Monsieur le MAIRE indique qu'il va répondre lui-même afin de remettre les choses dans le bon sens en prenant appui sur ce qui vient d'être dit ce soir.

Madame MEIFFREN fait remarquer que l'on ne découvre pas le sujet et nous en discutons depuis quelques temps. Il est vrai qu'il y a une question d'ordre juridique et que l'on ne peut pas prendre un arrêté contraire à la loi. Beaucoup de collectivités ont été attaquées pour non-conformité. Elle précise qu'il faut prendre en considération que ce sujet représente un côté politique, un côté de choix, un côté de l'utilité. Il s'agit là d'un dossier compliqué.



## **0 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018**

Monsieur le MAIRE demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 appelle des commentaires, des remarques ou des demandes de modifications.

Aucune remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1. PRESENTATION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

Monsieur PARRE propose à l'assemblée les marchés à procédure adaptée avec un marché concernant notamment la fourniture de différents matériels pour la restauration, des marchés concernant l'extension du CCAS et l'aménagement des locaux situés rue de l'Ariège pour la jeunesse. Un marché concernant l'accessibilité de l'Hôtel de Ville pour rendre accessible aux personnes souffrant de handicap. Un marché de prestations de conseils et d'assistance juridique. Un marché concernant les travaux de l'extension de l'école élémentaire du Petit Train.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal prend acte des marchés à procédure adaptée présentés.

### **2. ACQUISITION DE TERRAIN ZONE VERTE DU TOUCH (PIRAC)**

Monsieur BENSOUSSAN expose à l'assemblée que suite à plusieurs échanges avec Monsieur Gérard BEGNI, propriétaire de la propriété du PIRAC, un accord a pu être trouvé à l'acquisition de terrains permettant une destination publique de la coulée verte du Touch sur sa rive droite.

Ce terrain, constitué de plusieurs parcelles, d'une superficie de près de 5,5 hectares (54 179 m<sup>2</sup>), classé en zone naturelle au PLU et pour partie en zone boisée classée, présente de nombreux intérêts sur le plan faunistique et floristique.

Une réflexion sera à mener avant son ouverture à la circulation libre du public sur les zones à préserver au regard des différentes stations végétales identifiées sur ce secteur (orchis lactée, fritillaire pintade notamment).

Il propose donc d'acquérir ce bien composé des parcelles suivantes au prix estimé par les Domaines, à savoir 190 000 € (3,50 € le m<sup>2</sup>). A ce prix s'ajoute un montant indemnitaire de 50 000 € représentatif de différents dispositifs réalisés par le propriétaire (clôtures et portails) ainsi que divers équipements permettant notamment l'accueil d'élèves en classe découverte (kiosque, bancs).

Les parcelles concernées sont :

AX 9 = 3287 m<sup>2</sup> AW29p = 4 267 m<sup>2</sup>

AX 7 = 5183 m<sup>2</sup> AW 9p = 15 953 m<sup>2</sup>

AX 3 = 8471 m<sup>2</sup> AW 8 = 2 017 m<sup>2</sup>

AX 453 = 650m<sup>2</sup>

AW 86p= 8 536 m<sup>2</sup>

AW30p = 5 815 m<sup>2</sup>

Le montant total d'acquisition est donc de 240 000 €, somme inscrite au BP 2018 (chapitre 21-2111).

Monsieur le MAIRE indique que ce sujet a été pendant très longtemps évoqué par Monsieur RAYNAL, lors de ses mandats de Maire de Tournefeuille.

Monsieur RAYNAL déclare être très heureux que ce projet puisse enfin être réalisé. Cela demande une organisation de précaution, à l'identique de ce qui a été fait sur l'autre berge, à savoir interdire les passages afin de protéger la flore et la faune fragiles. Cependant, cela permettra de relier le secteur de la Menthe au centre-ville directement, mais aussi rendra possible une promenade par une berge puis revenir par l'autre berge. En termes d'agrément le long du Touch, cela représente un projet superbe. Il est ravi que le propriétaire, dans un dernier élan, ait donné son accord pour cette opération. Cela a été une discussion un peu longue, mais passons sur la longueur et félicitons le propriétaire de permettre ce beau projet.

Madame MEIFFREN souhaite ajouter qu'un diagnostic écologique a été effectué sur ce secteur puisqu'il s'y trouve des plantes rares, à la fois sur le plan régional et sur le plan national. Nous devons être vigilants afin que les cheminements soient positionnés aux bons endroits sans détruire les pieds de jacinthe de Rome, d'orchis lactée et de fritillaire pintade.

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

### 3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Madame DESMETTRE expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), la ville de Tournefeuille s'engage à réaliser des actions d'aide éducative périscolaire (A.E.P.S.) auprès d'enfants des écoles élémentaires ainsi que des ateliers de travail scolaire (A.T.S.) auprès de collégiens et lycéens.

Madame DESMETTRE rappelle les objectifs :

- favoriser la réussite scolaire du jeune (ou de l'élève),
- développer l'estime de soi,
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté,
- soutenir et accompagner la parentalité,
- établir et entretenir un partenariat avec l'environnement éducatif, institutionnel et associatif de l'enfant et du jeune,
- favoriser et élargir l'ouverture culturelle.

Elle précise que l'objectif de soutenir et accompagner la parentalité est aujourd'hui un point important qui consiste à travailler avec les parents.

Elle propose que la ville de Tournefeuille dépose, dans le cadre du CLAS, un dossier de demande de subventions pour deux projets sur l'année scolaire 2018-2019, qui se déclinent comme suit :

- **un projet** (A.E.P.S.) concernant quarante-huit enfants des cycles 2 et 3 des écoles élémentaires de Tournefeuille,
- **un projet** concernant environ cent soixante-cinq jeunes collégiens et 25 lycéens Tournefeuillais.

Elle précise que les demandes sont de plus en plus nombreuses et que les services sont en relation avec les établissements scolaires pour ramener les parents vers ces établissements afin de leur redonner leur rôle de parents et, en même temps, pour accompagner. La montée des demandes se trouve principalement en élémentaire et nous devons œuvrer avec doigté en direction d'accompagnements particuliers au niveau du cycle 3 pour assurer la passerelle avec le collège.

L'aide sollicitée auprès de la CAF s'élève à : 31 000.00 €.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental s'élève à : 160.00 € par collégien.

Madame DESMETTRE tient à remercier le Conseil Départemental car la subvention avait été supprimée puis rétablie, fort heureusement, afin de poursuivre les actions importantes dans le domaine des accompagnements.

La participation financière d'autres partenaires pourra, le cas échéant, être recherchée.

#### Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

#### **4. COUT MOYEN DE SCOLARISATION PAR ELEVE**

Madame THOMAS indique à l'Assemblée qu'aux termes du décret du 12 mars 1986, les collectivités ont des obligations « de droit » ou « facultatives » de scolarisation d'enfants provenant d'autres collectivités. En contrepartie, la collectivité de résidence est amenée à participer aux frais de fonctionnement de l'école d'accueil.

Il convient donc d'établir le coût moyen d'une scolarisation par élève pour l'année scolaire 2017-2018.

Après prise en compte des différents postes de charges prévus règlementairement, le coût moyen d'un élève des écoles primaires (maternelles et élémentaires) de Tournefeuille est établi à 917 €.

Elle indique qu'il convient donc de demander aux communes dont les enfants sont scolarisés à Tournefeuille, une participation de 917 € par élève représentant le coût moyen par élève des écoles primaires.

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

#### **5. RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE LA CLASSE PASSERELLE / CAF**

Madame CURVALE indique à l'assemblée qu'elle présentera ce point conjointement avec Madame THOMAS. Elle-même présentera la délibération et Madame THOMAS va rapidement faire un bilan du dispositif, sachant qu'un bilan détaillé a été présenté en commission éducation – enfance – jeunesse – petite enfance.

Madame THOMAS indique que l'ordre du jour de ce conseil municipal n'est pas très chargé et nous pouvons nous permettre de prendre un peu de temps pour donner quelques explications suite à une demande précise sur ce sujet.

Elle rappelle que ce dispositif est un projet qui a été porté par le projet éducatif de territoire et donc automatiquement a été mis en place un dispositif transversal sur l'ensemble des services de la ville avec une attention sur les enfants pouvant éventuellement relever de ce projet. Il s'agit d'un projet tripartite entre l'Education Nationale pour la mise à disposition d'un enseignant, la CAF qui participe au financement du poste de l'éducateur de jeunes enfants avec la ville, et la ville qui met à disposition les locaux, le matériel adapté au fonctionnement de cette classe et une ATSEM à temps partiel. Cette classe est installée sur le groupe scolaire Mirabeau et réservée aux enfants de 2 ans n'ayant pas connu d'accueil collectif et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique avant l'entrée en petite section. Priorité est donnée aux enfants des familles fragiles, les plus éloignés du système éducatif scolaire. Avec l'ensemble des partenaires, a été fait un bilan d'étape au mois de mars 2018, où étaient présents l'enseignant et l'éducatrice de jeunes enfants en charge de cette classe passerelle, les élus en charge de ce dispositif, les directrices des services ainsi que la CAF, le médecin de la PMI, la directrice de l'école concernée, les parents d'élèves, la psychologue de Mirabeau et l'inspectrice de circonscription qui était également présente.

Les constats qui peuvent être faits montrent que 13 enfants ont été reçus en début d'année avec un accueil échelonné et, au moment du bilan, 18 enfants au total ont été concernés avec 1 qui a été rajouté.

L'idée est de laisser disponibles quelques places en cours d'année de manière à ne pas bloquer des enfants qui arriveraient sur le territoire et pour lesquels ce dispositif pourrait être intéressant à être proposé.

Il est constaté que ce sont des enfants qui, en début d'année, ont des difficultés importantes au niveau du langage et qui, quelquefois, côtoient plusieurs langues dans leur environnement familial. Ils ont des difficultés à gérer les émotions (cris, pleurs, agressivité, difficultés à se concentrer, manques d'expérimentation dans beaucoup de domaines comme la pâte à modeler, les puzzles). Il est constaté des progrès en matière de langage avec des phrases à plusieurs mots, la gestion des émotions est importante et les enfants réussissent à échanger dans une ambiance sereine qui s'installe dans la classe. Egalement, de l'empathie et de l'entraide se mettent en place entre les enfants. L'augmentation de l'attention lors des temps de regroupements devient plus importante. Une bonne évolution de la motricité est constatée avec des activités chaque jour, ainsi que le respect des consignes, l'acquisition des repères dans le temps et dans l'espace, l'acquisition de l'autonomie. Les enfants ont une réelle motivation à participer et à faire des choix. Un travail important de prévention a été mis en place autour de l'alimentation, de l'utilisation des écrans, de l'hygiène et de la santé bucco-dentaire. Tout ce travail est également réalisé en partenariat avec les familles. Comme l'évoquait Madame DESMETTRE, l'importance de ce lien à la parentalité est fondamental dans tous les dispositifs que nous mettons en œuvre. L'accompagnement autour de l'hygiène, de la propreté, de la gestion des émotions est fait en partenariat avec les familles. Valoriser les acquis dans la classe, impliquer les parents dans des activités font partie du travail mis en place. Concrètement, une douzaine d'atelier parents/enfants ont été mis en place et une quinzaine de parents y ont participé, des pères et des mères. Des temps festifs ont également été partagés avec les parents avec des réunions à la rentrée pour expliquer le dispositif. L'entraide entre familles s'est développée et un projet autour d'une mascotte de la classe qui part le week-end chez un des enfants avec sa valise, qui revient de week-end et qui raconte à ses copains ce qui s'est passé fait aussi partie d'un des projets pédagogiques qui fonctionne particulièrement bien. Un travail est également mené autour de l'égalité filles/garçons, notamment, par exemple, avec les garçons qui jouent à la dînette ainsi que dans la cours où l'on se rend très vite compte, lorsque les enfants sont tous ensemble, que les garçons se précipitent sur les jeux et que les filles restent sur le bord. L'accès à la cours se fait donc alternativement garçons/filles. D'autres actions sont menées autour des activités culturelles proposées dans la ville sur les différents lieux existants. En conclusion, on peut dire que les enfants se sont rapidement adaptés et ont progressé dans tous les domaines. Que le fonctionnement en binôme de l'enseignante et de l'éducatrice de jeunes enfants est complémentaire et particulièrement bien adapté au rythme de la classe. Les familles ont été très impliquées, actives et solidaires. Lors de la réunion du mois de mars 2018, nous avons décidé de reconduire le dispositif, d'où la délibération suivante. Un prochain bilan sera fait après la rentrée, car l'objectif est de voir comment les enfants vont s'adapter dans le système scolaire dans une classe avec l'effectif complet de 29 à 30 élèves, voire plus. Nous évaluerons leurs capacités, leurs compétences et leurs difficultés par rapport aux autres enfants.

Madame CURVALE explique que cette délibération porte sur la reconduction du dispositif. Elle expose au conseil municipal que la ville, dans le cadre de sa politique éducative globale, a engagé en 2014 une réflexion sur la création d'un dispositif passerelle permettant de faciliter la transition famille-école maternelle pour les enfants de moins de trois ans.

Les démarches menées auprès de l'Education Nationale et de la CAF ont abouti à l'ouverture d'une classe passerelle, en septembre 2017, au sein de l'école maternelle Mirabeau.

Cette classe accueille jusqu'à vingt enfants âgés de 2 à 3 ans n'ayant jamais fréquenté une structure collective y compris n'ayant jamais été chez une assistante maternelle, par cette



expérience de socialisation précoce, doit faciliter la première scolarisation, d'où le suivi qui sera fait après l'entrée en maternelle.

Ce dispositif est animé par une équipe mixte composée d'un enseignant, d'une éducatrice de jeunes enfants et d'un personnel Atsem. Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) a validé en février 2017 l'ouverture du poste enseignant correspondant.

Une convention de partenariat entre la ville, l'Education Nationale et la CAF a été signée le 1er juillet 2017. Elle fixe les modalités de fonctionnement, de pilotage et d'évaluation de ce dispositif. Enfin, cette action bénéficie, pour l'année scolaire en cours, de l'aide au fonctionnement de la CAF au titre du « Fonds Public et Territoires ».

Le comité de pilotage de ce dispositif qui s'est réuni, le 26 mars 2018, en mairie a proposé de reconduire cette action pour l'année scolaire 2018-2019 selon les mêmes modalités de fonctionnement et en sollicitant l'aide financière de la CAF.

Madame VIATGE demande combien d'enfants sont scolarisés en petite section de maternelle.

Madame THOMAS n'a pas le chiffre exact, mais en maternelles il y a environ 1 000 enfants. Cela doit donc représenter 1/3.

Madame VIATGE demande si l'on doit comprendre que dans les autres structures collectives, à savoir les crèches, cet éveil à la vie en collectivité n'est pas adapté à ces enfants-là.

Madame THOMAS précise que l'information indiquant qu'il s'agit de familles dont les parents ne travaillent pas a été indiquée dans le rapport mais pas reprise dans le bilan. Elle explique que ces familles n'ont pas accès aux crèches collectives puisque la règle d'accès en crèche collective impose que les parents aient une activité professionnelle. Par ailleurs, il s'agit d'un lieu qui a été proposé et les familles se donnent l'autorisation de mettre leur enfant dans cette structure car, d'une part, c'est gratuit, et, d'autre part, c'est l'école. Ainsi, pour eux, ce n'est pas se décharger de leur enfant sur un lieu d'accueil collectif. La difficulté pour ces familles, est de laisser leur enfant en garde alors qu'ils ne travaillent pas. Cela leur permet de donner confiance en l'école maternelle.

Madame DESMETTRE indique que des enfants ont été repérés parce qu'il y a eu des manques dans le domaine de la toute petite enfance. Elle indique que chaque service dédié à l'enfance travaille toujours dans le domaine du cadre de la parentalité, et cela fait fort longtemps que nous parlons de la classe passerelle. Au début, tout le monde souriait. Elle se souvient que dans certains comités de veille, les demandes sur ce sujet étaient presque prétextes à moqueries et elle est vraiment ravie que cette classe passerelle soit enfin installée. Pour travailler dans le partenariat, comme la PMI qui rencontre ces familles, celle-ci peut aussi rencontrer l'élue à la petite enfance pour essayer d'envisager de quelle manière accompagner au mieux. Elle pense qu'il est nécessaire que des obligations soient fixées afin de pouvoir travailler le domaine de la parentalité dès la toute petite enfance. On verra sans doute les résultats dans quelques années.

Madame CURVALE précise que les parents de ces enfants n'ont jamais fait de demande de place en crèche. La difficulté réside dans l'identification des familles qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Un travail en réseau est mis en place avec la PMI, les médecins et les pédiatres indépendants qui peuvent repérer des choses et les signaler auprès du service petite enfance et alerter sur tel ou tel enfant qui ne sort pas de la cellule familiale et semble présenter des petits troubles du comportement, de sociabilisation. Pouvoir accéder à la

classe passerelle, c'est donner une chance supplémentaire pour que l'entrée en maternelle se passe bien.

Madame AUBRY indique que tout cela est très bien mais lui donne l'impression que la municipalité se substitue au rôle d'éducateur des parents. Il est indiqué que ce sont des parents qui ne travaillent pas et justement, ils pourraient peut-être s'occuper d'éveiller leur enfant. C'est cela qui la trouble.

Madame CURVALE répond qu'il s'agit d'un sujet délicat et que la municipalité ne se substitue jamais au rôle des parents en matière d'éducation. Les parents sont aidés et accompagnés avec leurs enfants.

Madame DESMETTRE fait remarquer que ces propos ont été entendus pendant de nombreuses années et elle affirme que la municipalité est toujours en recherche de la bonne méthode. Si l'on veut que notre société change un peu et que l'on n'ait pas des pré-ados à 12 – 13 ans qui, déjà, sont complètement perturbés, il faut se poser la question de savoir comment il est possible de travailler avec les parents pour les ramener vers l'institution. Il est très facile de dire que les parents doivent faire leur travail. Cependant, nous sommes aujourd'hui dans une société qui est telle que nous la connaissons et nous devons nous demander ce qu'il est possible de faire pour que cela fonctionne mieux. Nous constatons qu'intervenir au niveau des jeunes entre 12 et 16 ans, il est déjà parfois trop tard. Donc, nous cherchons en permanence comment faire au mieux. Elle est convaincue que de nouveaux textes sortiront car il est impossible de faire l'impasse sur la petite enfance, surtout dans les familles où les parents sont à la maison.

Madame PELLIZZON fait remarquer qu'il s'agit surtout de l'éducation des parents plutôt que de celle des enfants.

Madame DESMETTRE affirme qu'il s'agit de la co-éducation et c'est essayer de redonner leur place aux parents car lorsque l'on parle avec eux, on se rend bien compte qu'ils ont leurs problématiques mais qu'ils ont aussi leur savoir-faire et l'envie de faire. Tout est dans une certaine finesse.

Madame VIATGE fait remarquer que sa question n'était pas par rapport à ces enfants-là et à la nécessité qu'ils soient accompagnés. Sa question était axée sur ce qui était choisi pour les accompagner. Elle s'interroge sur le choix d'une structure complètement différente de toutes les autres structures collectives existantes. Elle entend bien que la crèche n'est pas gratuite, mais il était tout à fait imaginable que pour ces enfants, une exception pouvait être consentie et qu'ils étaient intégrés dans une structure collective déjà existante qui s'appelle la crèche. Sa question n'avait rien à voir avec la nécessité de la chose mais c'est plutôt le choix de la municipalité qu'il l'interpelle et qui ne la satisfait pas complètement.

Madame THOMAS répond qu'il s'agit d'un dispositif porté par l'Education Nationale.

Monsieur BEISSEL fait remarquer qu'il y a bien des crèches à Tournefeuille et demande pourquoi les personnels mobilisés sur cette passerelle ne le seraient pas sur la crèche. Il indique que le bilan qui vient d'être fait par Madame THOMAS est magnifique mais il se demande pourquoi ces enfants sont isolés dans une organisation à part.

Madame THOMAS indique qu'ils sont à l'école avec les autres et qu'ils apprennent déjà à se lier avec la classe de petite section.

Monsieur MOINAT indique, par rapport à la remarque de Madame PELLIZZON, qu'il a retenu du bilan présenté en commission, que le volet était assez fort sur l'éducation des parents, avec notamment l'exemple d'enfants qui, le matin avant d'aller à l'école, ont déjà

consommé beaucoup de télévision et d'écrans numériques en général. Dans ce cadre, il y a eu une action pour « éduquer » les parents et les sensibiliser à ce sujet avec des effets bénéfiques sur les enfants et sur les parents.

Monsieur le MAIRE précise que ce dispositif fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers. Nous serons amenés à redélibérer sur ce sujet.

**Résultat du vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 7 - M. BEISSEL, Mmes VIATGE, PELLIZZON, AUBRY – (MM. PERRIAULT, BESNON et MORGADES par procuration).

Non participation au vote : 0

## 6. SUBVENTIONS OMS

Monsieur VERBIGUIE indique à l'Assemblée que suite à la demande des clubs ci-dessous indiqués, il convient de verser les subventions complémentaires suivantes pour des aides aux déplacements ainsi que pour une formation, subventions qui n'avaient pas pu être anticipées en début d'année puisqu'il s'agit de formations complémentaires demandées par les clubs et de déplacements pour des compétitions de championnats au niveau national et qui ne sont donc pas prévisibles en début de saison :

→ Roller Hockey club championnat de France Junior	466,00 €
→ Tournefeuille Sauvetage Nautique	
Championnat de France National 1 et 2.....	185,00 €
→ Les Patineurs de Tournefeuille	
Championnat de France groupe .....	423,00 €
→ Les Patineurs de Tournefeuille	
Championnat de France artistique.....	91,00 €
→Compagnie d'Archers du Touch – formation .....	200,00 €

Il convient également de verser une subvention au fonctionnement de l'OMS pour l'organisation « Tournefeuille fête des sportifs » :

→Office Municipal des Sports « Tournefeuille fête des sportifs »	
subvention de fonctionnement .....	2 000,00 €

**Total .....** 3 365,00 €

Ces subventions seront imputées sur l'enveloppe de crédits « OMS » (Office Municipal des Sports) prévue au BP 2018.

Monsieur VERBIGUIE déclare que cette manifestation aura lieu au gymnase de Quéfets, en même temps que l'inauguration. Il profite de cet instant pour redire combien nous pouvons nous féliciter que ce gymnase sert car s'y dérouleront des manifestations nouvelles de haut niveau et combien nous avons eu de débats dans cette assemblée pour savoir s'il fallait faire un mur d'une hauteur internationale ou pas. Il pense que les quelques 200 000 € dont nous

avons débattu à l'époque et que l'on avait décidé de mettre pour que le mur soit à cette hauteur, nous avons la preuve aujourd'hui, avec l'ensemble de ces projets, que nous avons eu raison.

Nous n'avons même pas attendu que nos successeurs soient là puisque déjà l'année prochaine, comme Monsieur le MAIRE l'a indiqué, nous aurons des manifestations de niveau international. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **7. ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 :**

### **➤ COMITE TECHNIQUE**

### **➤ COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Monsieur le MAIRE explique que dans la fonction publique territoriale, les élections professionnelles auront lieu en fin d'année 2018. Il s'agit, par cette délibération, de décider du nombre de représentants titulaires dans les instances du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Nous délibérons sur le nombre de représentants qui est fixé à 5 au titre des personnels et à 5 au niveau des élus. Actuellement, le nombre de représentants est au nombre de 4. Dans les recommandations, il apparaît important de passer de 4 à 5 parce que ce chiffre n'avait pas été réévalué et donc la proposition est d'ouvrir 5 postes de délégués de représentants du personnel.

Madame VIATGE demande s'il y aura donc bien 5 élus.

Monsieur le MAIRE confirme cela.

Madame VIATGE indique se souvenir que les élus sont désignés par vote en début de mandat. Il faudra donc revoter pour le cinquième.

Monsieur le MAIRE confirme cela.

Résultats du vote pour les deux délibérations (comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) :

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

## **Point supplémentaire : SDEHG**

### **Rénovation éclairage public rues du Val d'Aran, du Gers, du Vénasque)**

Monsieur BENSOUSSAN indique à l'assemblée que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public Rues Val d'Aran, Gers et Vénasque, le SDEHG a réalisé l'étude de cette opération. Il explique qu'une délibération avait été prise le 6 juillet 2017 pour les mêmes travaux dont le montant estimé était de 125 000 € avec un

reste à charge pour la commune de 32 820 €. Après vérifications, le SDEHG a jugé qu'il était nécessaire de reprendre la totalité du réseau filaire afin de le remettre en état.

L'estimation des travaux est donc différente de l'initiale chiffrée en 2017 et s'élève désormais, avec prise en compte des travaux supplémentaires, à 240 644 €. Le reste à charge pour la commune est de 48 736 €.

**Résultat du vote :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0



Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée d'avoir participé à cette séance. Il indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 9 juillet.

Monsieur le MAIRE souhaite une bonne soirée à chacun et lève la séance à 19 h 00.

